



NEWSLETTER PPAM BIO



N°6 / Août 2023

Actualités

Retours de la commission PPAM Bio de la FNAB, du 11 juillet 2023 : échos des régions

- 16 participants dont 8 producteur-riche-s !
- 9 régions représentées

- un nouveau secrétaire national à la FNAB pour les PPAM : Didier DORIN, producteur et président de la coopérative Biolopam située en Charente Maritime. Il travaillera en binôme dans un premier temps avec Vincent Segretain, secrétaire national également, avec une orientation circuits courts.

- Météo/ production : des pluies printanières bénéfiques sur la plupart des régions ayant permis de faire de belles récoltes (mais n'ayant parfois pas suffi à recharger les nappes)

- Commercialisation : des débouchés magasins qui se réduisent, surtout en circuits courts ; des marchés qui semblent se rouvrir en circuits longs/ demi-gros

Gestion des contaminations en filière de PPAM Bio

1/ Rappel réglementaire :

- La bio a des obligations de moyens. Mais les producteurs bio doivent maintenir des mesures proportionnées pour éviter que des contaminations atteignent les produits bio.
- 5% des producteurs bio doivent être prélevés chaque année par les OC. Sélection par analyse de risque. Les circuits courts ne sont pas exempts d'analyses de contrôle.
- Réglementation générale : impose limite maximale de résidus. Comme les bio sont plus analysés, on va retrouver davantage chez eux de dépassements.
- Destruction des produits ou perte du Label bio en cas de contaminations : conséquences fortes pour les producteurs bio

2/ Enjeux en région :

- 3 régions (Bio en Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté) ont partagé des problèmes de contaminations des PPAM bio par un ou des produits phytosanitaires interdits en bio, détectées chez des producteurs en circuits longs
- Produits phytosanitaires concernés : prosulfocarbe (pour les 3 régions), autre(s) herbicide(s) et fongicides
- Des inquiétudes chez les producteur-riche-s en circuits courts n'ayant pas forcément les moyens de faire des analyses sur un risque de potentielle(s) contamination(s) de leurs cultures
- Des contaminations autres que par des phytos également remontées : alcaloïdes, ochratoxine A (mycotoxine), rejet de drainage

3/ Actions Fnab :

- Edition de 3 guides / kits sur la gestion du risque de contamination par dérive de produit phytosanitaire :

[Kit "comment réduire le risque de contamination à la parcelle?"](#)



Kit "que faire en cas de contamination?"

Kit "éviter les contaminations lors du partage de matériel"

- Focalisation des démarches sur le prosulfocarbe, produit très représenté, « emblématique »
- Demande de mise en place d'un fond d'indemnisation des producteurs victimes de contamination ; fonds qui serait payé par la redevance pollution diffuse prélevées lors des ventes de phytos

Il est important de se mobiliser maintenant. La FNAB a mis en place un modèle de lettre, pour envoi aux DRAAF par les producteurs qui ont en culture des productions se récoltant à l'automne, susceptibles d'être contaminées au prosulfocarbe. Se rapprocher de Béatrice pour qu'elle vous envoie ce courrier.

- En parallèle, demande de modification ou d'annulation de l'autorisation de mise sur le marché du prosulfocarbe.

Actualités travaux de la Fédération des Paysans Herboristes

1. Référentiel métier : le dossier a été ajourné, puis reformulé. Il est passé en commission le 18 juillet. Réunion avec les CFPPA sont à venir. Proposition de faire des VAE pour les producteurs en place.

2. Avancement du travail sur la base de données d'utilisation des allégations autorisées (avec justifications à donner en cas de contrôle), outil qui va être à diffuser auprès de producteurs en vente directe. Une contribution financière sera peut-être demandée pour les personnes autres que les producteurs en vente directe (pour mise à jour des données, ...). La base de données ne sera pas en accès libre.

3. Extension 2023-2024 (financement FranceAgrimer) de cette base de données sur les formes autres que les plantes sèches (HE, hydrolats, alcoolature..). Des formations seront proposées pour l'utilisation de cette base de données. L'info sur ces formations sera à diffuser dans le réseau FNAB.

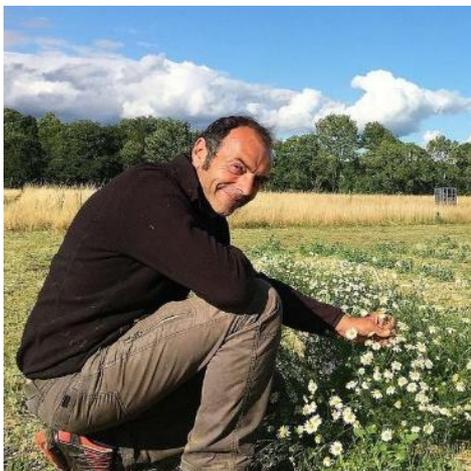
Projet de vente directe de PPAM en pharmacies (dossier porté par Simples)

Une pré-étude, menée par Simples est en cours, pour mettre en relation pharmacies avec producteurs de plantes en circuits courts. Vous la trouverez ici, elle doit être remplie pour le 30 août : <https://forms.gle/DsTwvgTcG27shD716>

Un film de présentation est en préparation pour faciliter le dialogue entre le producteur et le pharmacien. Une réflexion est menée avec l'université de pharmacie sur la construction d'un cahier des charges qualité.

Bio Nouvelle-Aquitaine organise une formation en visio avec Célia DESPAX sur le sujet. La priorité sera donnée aux participants de Nouvelle Aquitaine adhérents au réseau bio. Pour s'inscrire, voir le catalogue de formations de Bio NA, ici : <https://www.bionouvelleaquitaine.com/formations/vendre-mes-ppam-en-officine/>

Portrait : Jardin ma nouvelle vie - Système de production et cueillette de Plantes aromatiques et médicinales



Marc BUERGO - buergomarc@hotmail.com
5 rue du Bandiat – Rochepine - 16380 CHAZELLES

Présentation

Marc, la cinquantaine, s'est installé en tant que producteur de PPAM en mars 2019, pour donner suite à une reconversion professionnelle. Son précédent travail était « arboriste-grimpeur et domaine de l'arbre », pendant plus de 25 ans. A 50 ans, grimper dans les arbres commençait à être dur physiquement. Néanmoins passionné par le végétal, c'est à la suite de rencontres avec d'autres acteurs du monde végétal, qu'il s'est lancé dans les PPAM. Les 3 premières années ont été difficiles, surtout car il a continué à avoir les 2 activités pendant 2 ans (automne – hiver :



élagage, printemps – été : plantes). Et la troisième année a été un peu compliquée, car la production était composée uniquement de plantes sèches pour la vente en tisanes, avec une rentabilité très faible (pas de transformation au départ).

Depuis quelques années, Marc a développé une activité de sorties « nature » pour compléter le chiffre d'affaires, il travaille avec le département, l'ONF, l'éducation nationale, les particuliers, associations et autres organismes. Cette activité prend de l'ampleur. Il fait partager ses connaissances des plantes, des arbres, de la forêt, et plus généralement de la nature avec les participants.

L'exploitation

L'exploitation est située à Chazelle en Charente, à une vingtaine de kilomètres à l'ouest d'Angoulême. Marc a commencé sur un terrain de 3000 m² accolé à sa maison d'habitation en location. Rapidement, il a pu récupérer une prairie de 2 hectares en fermage, située à 4 kilomètres de chez lui. Sur ces 2 ha, la surface cultivée est d'environ 7000 m², sachant que le terrain est en zone inondable l'hiver et que le cours d'eau peut-être à sec l'été. La première année, beaucoup de plantes ont été mises en place, un peu trop d'ailleurs, car tout n'a pas pu être récolté. Cependant, elles continuent à être entretenues aujourd'hui.

L'inconvénient de ce type de terrain, c'est que des plantes de type romarin sont belles, mais poussent très peu à cause de l'humidité et les plantes de type menthe ont dépéri cet été à cause de la sécheresse, les fissures dans le sol ont déchiré les racines.

L'avantage, c'est l'eau à proximité et la terre riche ; les récoltes sont réalisées avant les grosses périodes de sécheresse, quand les plantes ont moins besoin d'eau.

Marc est affilié à la MAB16, à SIMPLÉS, à l'AFC.

Au niveau main d'œuvre, Marc est à plein temps et se fait aider par son père.

Productions

Les productions sont issues de plantes de cultures, classiques en Charente (camomille, menthe, thym, romarin, mauve de Mauritanie...), avec beaucoup de fleurs pour réaliser des mélanges colorés et de plantes de cueillette (principalement du tilleul et du sureau pour le sirop, mais aussi de l'aubépine, de la reine des prés, de l'origan)

Itinéraire technique

Travail du sol : passage au rotavator avec son tracteur, une fois pour la préparation avant plantation.

Plantation – semis : Achat de plants en commande groupée, semis et bouturage.

Gestion de l'enherbement : Gyrobroyeur 2 fois par an par un voisin agriculteur sur le pourtour des carrés et tondeuse dans les entre rangs. Désherbage manuel entre les pieds puis paillage.

Irrigation : le terrain pouvant être sec l'été, Marc a disposé des cuves de 1000 l (remplies en hiver) un peu partout dans les champs

Récolte : manuelle

Séchage : étant locataire, le séchoir à claies a été construit chez un ami à 4km du terrain.

Emondage : certaines plantes sont émondées avant d'être séchées, comme le tilleul, d'autres sont séchées avec les tiges et passées à la fourche, ce qui permet de retirer sans effort, environ 60% de feuilles, puis le reste est réalisé à la main.

Investissements, données économiques

Matériel de transport : camion restant des travaux d'élagage pour les cuves à eau, véhicule classique.

Tracteur, remorque et gyrobroyeur. Marc regrette son investissement de départ de 3700€, sans compter l'entretien, les réparations, alors que les voisins agriculteurs lui demandent seulement 100€ pour passer le gyrobroyeur et 200 € pour passer le rotavator (soit en tout 300€ de travail à façon par an).

Administratif : réalisé par un comptable, PAC (soutien de la MAB16)

Commercialisation : Marc a décidé de ne travailler qu'en circuit court, de type épicerie, jardinerie, commerces



locaux, boulangeries, dépôts ventes, marchés, foires... Il ne souhaite pas travailler avec les grosses enseignes car les taux de commission sont trop élevés.

Il envisage d'avoir une page web qui conjuguerait la partie PPAM et la partie sorties « nature ».

Le nombre de sachets réalisé par an est d'environ 2000 maximum et il est difficile d'en faire plus. Le tarif d'un sachet de tisane (30g) était de 6€ au départ, il est actuellement de 8€. Ce prix a été calculé par rapport au coût de revient. Toutes les opérations sont notées sur un cahier : pesage, temps passé pour les différentes opérations etc...

Marc travaille aussi sous contrat avec une entreprise qui réalise des cosmétiques depuis 3 ans (entre autres sur de la cueillette de tilleul), ce qui rapporte environ 2500€ par an.

Marc arrive à ressortir un salaire d'environ 1000€ (sans compter ses heures et celles de son père) par mois et en rajoutant les sorties « nature », il devrait approcher le SMIC.

Objectifs d'avenir

Marc envisage de travailler avec d'autres personnes qui pourraient travailler avec lui sur les 2ha, en cultivant ses propres plantes si besoin et développer d'autres ateliers de type cosmétique pour mieux valoriser les productions.

Il souhaite développer également les sirops, les hydrolats, et les sorties « nature », une activité qui commence déjà à prendre de l'ampleur....



Article rédigé et propos recueillis par Frédéric DEBOISSY, référent commission PPAM Bio, Bio NA

Formations PPAM

Catalogue des formations Bio NA (de septembre 2023 à juin 2024) : <https://www.bionouvelleaquitaine.com/wp-content/uploads/2023/08/Catalogue-formations-2023-2024.pdf>

Divers / petites annonces

NOUVELLE INDEMNISATION POUR LES FERMES BIO : demande à déposer du 16/08 au 20/09/2023

En complément du fonds d'urgence du printemps dernier, le Ministère de l'Agriculture vient d'ouvrir un dispositif complémentaire de soutien aux fermes en AB ayant subi des pertes économiques importantes.

Les demandes sont à déposer en ligne du 16 août au 20 septembre :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/BIO-2023>

Les critères :

- Être spécialisé à **100%** en Agriculture Biologique (certifié et/ou en conversion)
- Avoir subi une **perte d'EBE** sur l'exercice indemnisé **supérieure ou égale à 20%** par rapport à la référence



- ET avoir eu une **dégradation de trésorerie** nette sur l'exercice indemnisé **supérieure ou égale à 20%** par rapport à la référence

Les pièces à fournir :

- Un RIB
- Le certificat AB en cours de validité, ou une attestation de l'organisme certificateur pour les fermes en conversion
- Une attestation établie par un expert-comptable, une association comptable ou un commissaire aux comptes
- Pour les récents installés : un justificatif de date d'installation et le cas échéant, le plan/étude économique

Précisions :

- Ce n'est PAS une aide de minimis. Elle est cumulable avec l'écoringime, le crédit d'impôt bio et la précédente aide d'urgence mais avec déduction pour cette dernière.
- Exercice indemnisé : 2022-2023.
- Référence : moyenne des 2 exercices comptables clôturés entre 2018 et 2020.

Étude thés de compost / lombricompost / bioamplification de microorganismes

La Fnab est sollicitée par RITTMO (centre de recherche en agroenvironnement et fertilisation), lui-même mandaté par le Ministère de l'Agriculture, afin de réaliser une étude sur l'élaboration de cahiers des charges pour encadrer la mise sur le marché de produits issus de thés de compost et de lombricompost, et de bioamplification de microorganismes.

RITTMO déclare souhaiter recenser les us et coutumes du terrain afin que le futur cahier des charges soit le plus proche possible des pratiques actuelles, le plus ouvert possible, le moins contraignant.

Voici un lien pour une enquête à remplir **avant le 28 août** :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc_RRC6ENmL4yACOW_-32DsrJbNVes6u4itzCrTw-Je3NZ8g/viewform

Avant transmission à RITTMO, les résultats seront anonymisés et un échange aura lieu avec la FNAB pour valider la synthèse des résultats à faire parvenir.

Vu dans le bulletin technique Bio de PACA n°13 de mi-juin 2023 (bulletin rédigé par Agribio 04, Agribio 05 et la Chambre d'Agriculture 04), une **astuce pour la récolte du thym citron** au moyen d'une cisaille équipée de plaques de plexiglas qui permettent de relever et « tenir » le plan pendant la coupe (qui peut donc se faire en une seule fois).



Contact de Thomas Fétiveau, restaurateur/vendeur de haches paille

06 23 11 09 22, thomas.fetiveau@gmail.com

Voici le lien vers les photos (et quelques vidéos) des haches pailles qu'il propose. C'est classé par dossier avec 1 dossier pour 1 modèle de hache paille :

https://drive.google.com/drive/folders/1KOah5xASaWgsgk8cinPh9AEZsn1k_k2e

Ici une vidéo d'un des modèles à lames hélicoïdales en fonctionnement avec des rameaux : <https://onedrive.live.com/?authkey=%21AJNi%2DPAuYmnOWKE&v=photos&id=EA4940EA586231F4%2121614&cid=EA4940EA586231F4>

Pour les tarifs, le plus simple est de consulter ses annonces leboncoin ici : <https://www.leboncoin.fr/profil/04c01319-739c-4921-b645-c49d6121fc98>

Prochaine Newsletter: Octobre 2023